



BUDGET SIEDS 2024 :

Des finances au service de ses membres

Chers membres,

Dans le contexte actuel énergétique, le Syndicat doit être une force de propositions et un acteur incontournable auprès de ses Collectivités membres. En 2024, les élus du SIEDS ont fait le choix d'affirmer à nouveau leur soutien financier en allouant d'importants budgets pour les travaux d'investissement et le territoire qui participent ainsi au développement de l'économie locale.

Des investissements structurants aidés massivement par le SIEDS se poursuivent ainsi sur notre département :

- Renforcement et effacement de réseaux de distribution d'électricité,
- Sécurisation et modernisation de l'éclairage public,
- Accélération de la transition énergétique avec les opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics et les projets d'autoconsommation (individuelle ou collective),
- Développement de la mobilité décarbonée avec le renouvellement des bornes de recharge existantes et le déploiement de nouvelles bornes pour répondre aux enjeux du schéma départemental des infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE).

La procédure budgétaire a débuté par le Débat d'Orientation Budgétaire lors du Comité Syndical du 12 février 2024 et s'est finalisée par le vote du budget primitif lors du Comité Syndical du 18 mars 2024.

Avec l'ensemble des élus du bureau, je tenais donc à vous informer de la situation financière du Syndicat et revenir sur les articles de presse titrés « Au SIEDS, un niveau de trésorerie excessif » et « Aisance financière » parus dans le Courrier de l'Ouest et dans la Nouvelle République.

Ce document vous permettra de mieux comprendre les observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Nouvelle-Aquitaine (qui a édité son rapport sur la période de 2017 à 2021).



Roland MOTARD
Président du SIEDS

LE BUDGET EN CHIFFRES

**LE MONTANT
DU BUDGET
PRIMITIF 2024 :**
106.4 millions d'euros



**LA PART
CONSACRÉE AUX
INVESTISSEMENTS :**
74% soit 78.4 millions d'euros



**LES EFFECTIFS
DU SIEDS**

AU 1/1/2024 :
31 agents



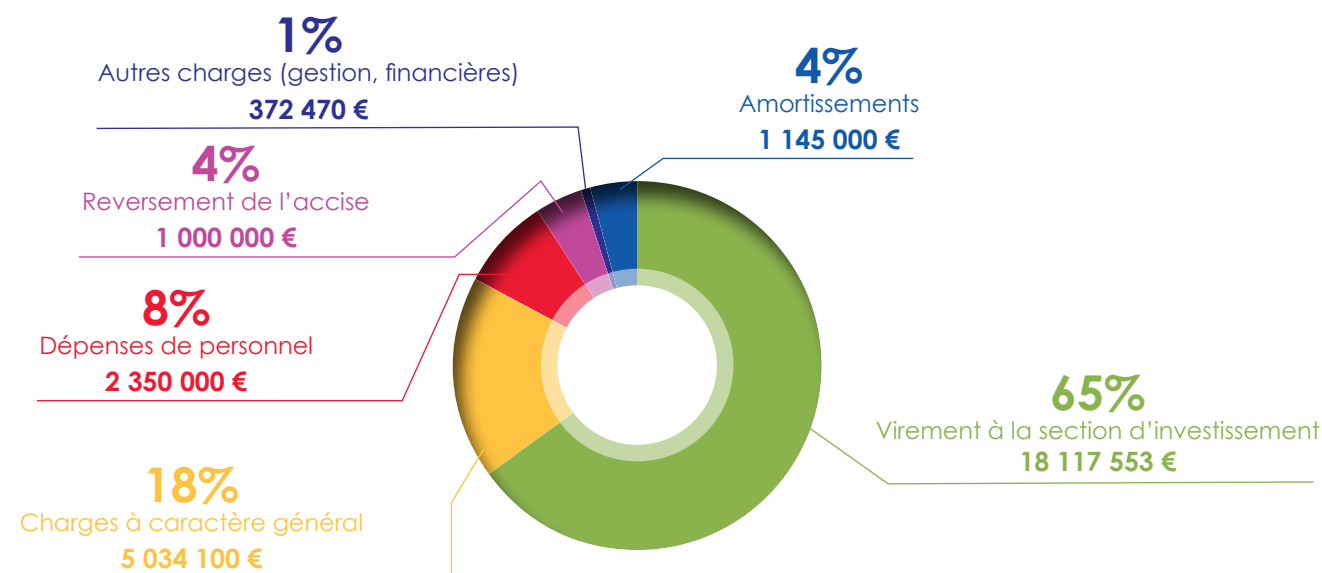
LA DETTE DU SIEDS

AU 1/1/2024 :
2,9 millions d'euros

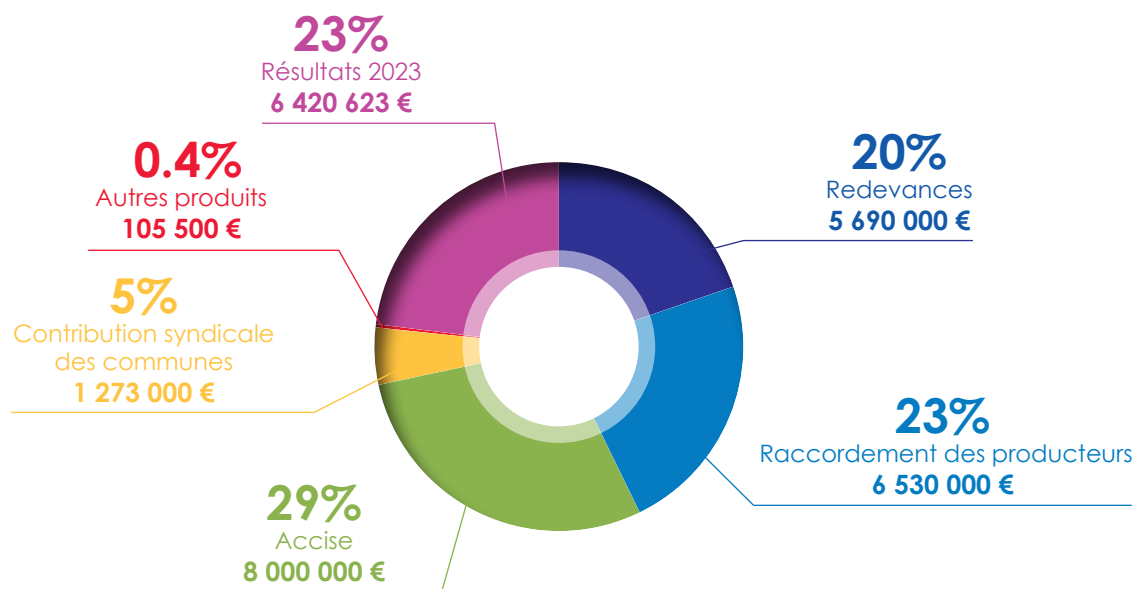


BUDGET FONCTIONNEMENT

✖ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 28 019 123 €

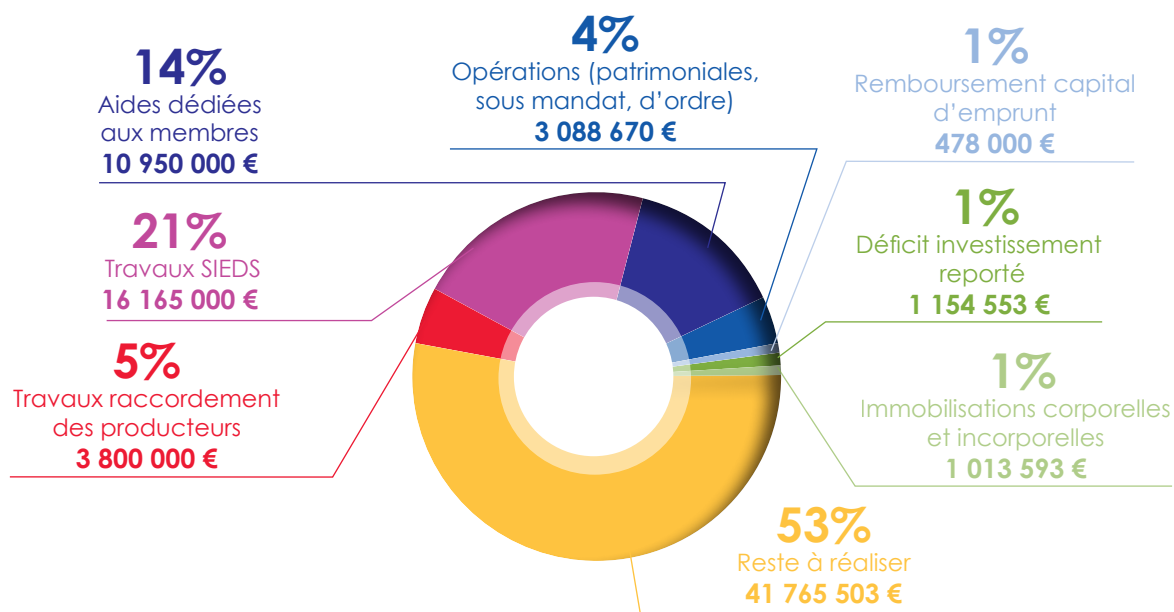


✖ RECETTES DE FONCTIONNEMENT 28 019 123 €

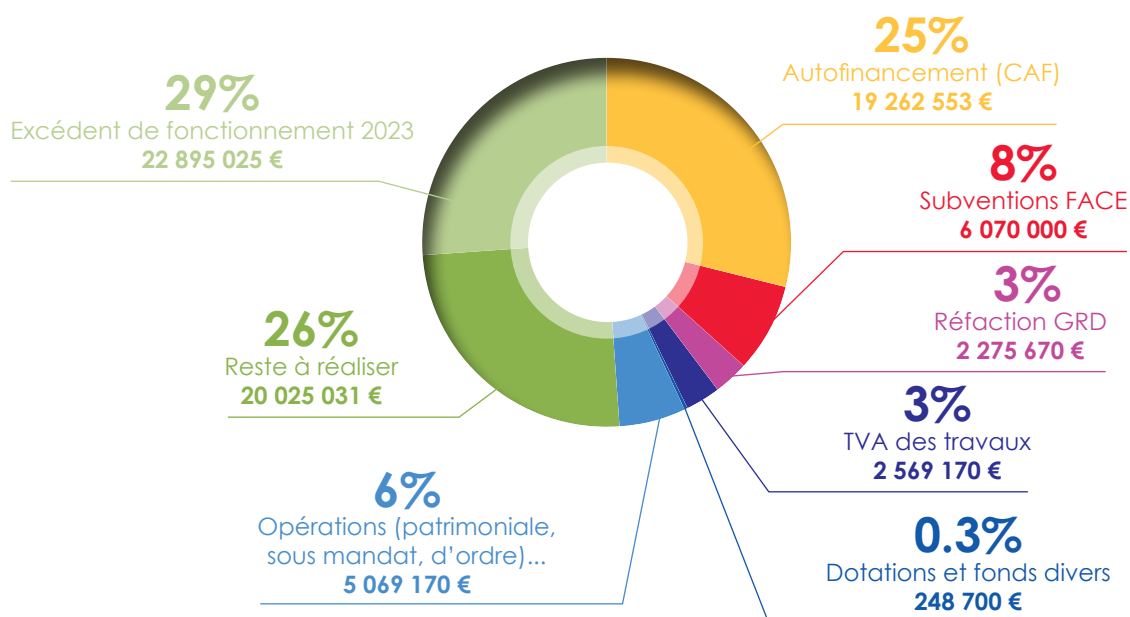


BUDGET INVESTISSEMENT

✘ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 78 415 319 €



✘ RECETTES D'INVESTISSEMENT 78 415 319 €



FOCUS SUR

LES PRINCIPALES RECETTES DU SIEDS

- L'**accise sur l'électricité** (anciennement TCCFE = Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité puis TICFE = Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité collectée par le SIEDS auprès des fournisseurs d'énergies) désormais collectée directement par l'Etat puis reversée au SIEDS.
- Les **redevances de concession** versées par nos gestionnaires de réseau de distribution électricité et gaz dans le cadre du cahier des charges de concession signé avec GÉRÉDIS et ENEDIS pour l'électricité, SÉOLIS et GrDF pour le gaz.
- Les **subventions FACÉ** (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) alimentées par la contribution des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité permettant de financer les travaux de renforcement, sécurisation et dissimulation des réseaux pour les communes rurales.
- La **contribution syndicale des communes** dans le cadre des travaux de raccordement et d'effacement des réseaux.
- Le **résultat issu du CFU** (compte financier unique) de l'exercice précédent et des **excédents antérieurs reportés**.



LES PRINCIPALES DÉPENSES DU SIEDS

- Les **travaux SIEDS** en lien avec les compétences exercées par le SIEDS (en tant qu'autorité organisatrice de la Distribution d'Électricité ou sur les Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques,...).
- Les **aides versées aux membres** dans différents domaines énergétiques (éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments publics, autoconsommation,...).
- Les **restes à réaliser** qui sont des travaux engagés mais non payés.
- Les **charges générales** (achats et services extérieurs).
- Les **dépenses de personnel**.
- Le **versement de l'accise** à certaines communes. Celles-ci ne bénéficient pas des mêmes niveaux d'aides que les autres communes du département.



74% du budget est consacré aux investissements et est injecté dans l'économie locale, sur le territoire des Deux-Sèvres, par le biais de subventions aux adhérents (éclairage public, rénovation énergétique de bâtiments publics, autoconsommation,...) ou par le biais de travaux sur les réseaux d'électricité, de gaz ou sur les infrastructures de recharge de véhicules électriques.

NB : les dépenses et recettes provenant des raccordements HTA liés aux producteurs d'énergies renouvelables s'équilibrent sur plusieurs années, le temps de réaliser les réseaux pour raccorder les infrastructures aux postes sources.

ZOOM SUR LES TRAVAUX ET LES AIDES DÉDIÉES AUX MEMBRES

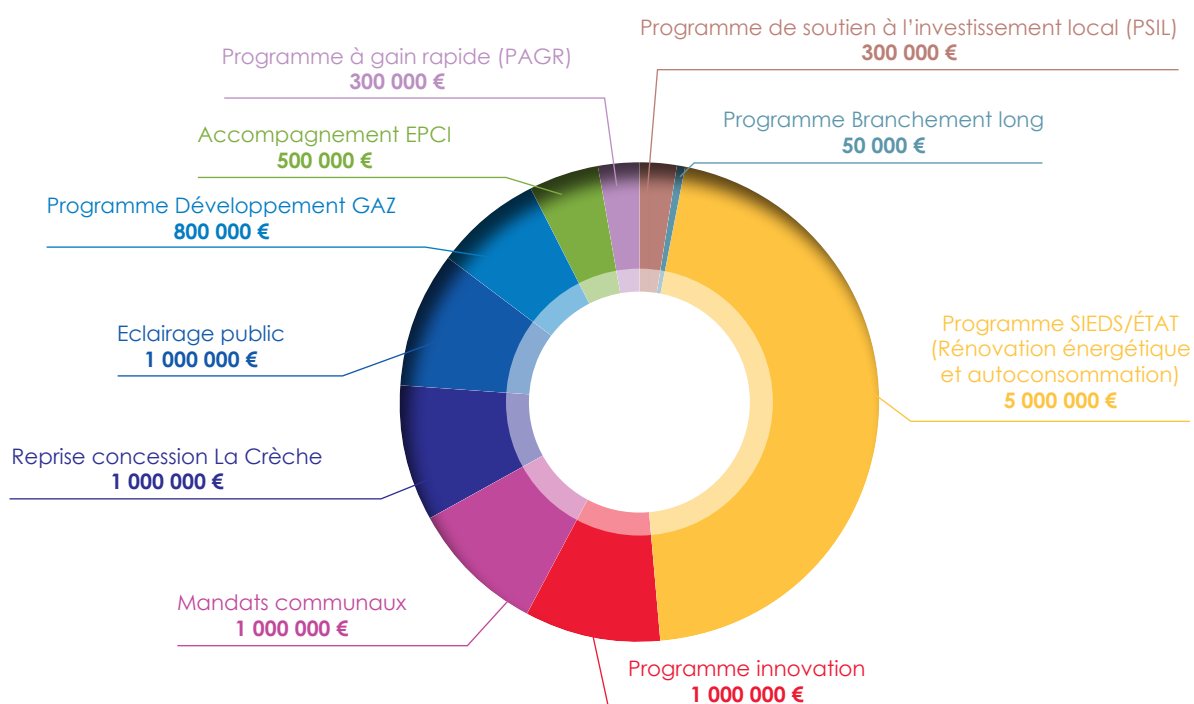
✖ TRAVAUX SIEDS : 16 165 000 €

Programmes sous maîtrise d'ouvrage SIEDS



✖ AIDES FINANCIÈRES AUX MEMBRES : 10 950 000 €

Programmes de subvention



FOCUS SUR LE RAPPORT

DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC)

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) DU SIEDS :

Entre 2020 et 2021, le SIEDS a fait face à **une augmentation importante du nombre de raccordements de nouveaux producteurs sur le réseau** (éoliens et photovoltaïques).

Ces investissements sont réalisés au rythme des demandes de raccordement et sont variables selon la conjoncture économique ou la réglementation. Ces travaux obligatoires ont engendré des recettes importantes sur l'année N, contrairement aux dépenses qui elles, s'étalent sur plusieurs années de N+1 à N+3.

- ✘ *La hausse significative de la CAF brute sur 2021 est donc imputable à la hausse des recettes de raccordement (à la suite de l'intégration du budget annexe « raccordement producteurs » au budget principal). Pour autant, le budget des raccordements HTA est neutre puisqu'il s'équilibre en dépenses et en recettes.*

LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DU SIEDS :

Dès 2021, dans un contexte de crise énergétique et géopolitique sans précédent, le SIEDS a défini **un programme d'aide audacieux** pour accompagner et soutenir les projets des communes et des intercommunalités **dans le domaine de la transition énergétique**. Il a mis en place plusieurs leviers pour accompagner et soutenir les collectivités vers la réduction de leurs consommations énergétiques que ce soit pour :

- la modernisation de leur éclairage public,
 - la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics,
 - le développement des mobilités de leurs habitants,
 - et désormais le déploiement de l'autoconsommation collective
- ✘ *C'est pourquoi, dès 2022 le SIEDS a voté un budget d'investissement sans précédent en passant le montant de ses aides de 11 millions à plus de 20 millions d'euros.*

Ces mesures d'aides pour soutenir les collectivités et EPCI membres ont débuté en dehors de la période de contrôle (2017 à 2021) réalisé par la CRC et n'apparaissent donc pas dans le rapport de la CRC.

LE NIVEAU FINANCIER DE TRÉSORERIE DU SIEDS :

Au-delà de la bonne santé financière du syndicat, le SIEDS est un syndicat particulier, du fait de la composition de son Groupe, le SIEDS étant actionnaire direct et indirect de l'ensemble des sociétés qui composent le Groupe. Le SIEDS est **garant des engagements financiers liés aux participations ou aux activités de ses entreprises** : SÉOLIS et SÉLIA pour les activités de fourniture d'énergies et de Séolis Prod et 3D Energies pour les activités de production d'énergies renouvelables. C'est pourquoi, le SIEDS se doit d'être vigilant sur un bon niveau de garantie financière pour préserver ses entreprises et ses emplois locaux. A titre d'information, le SIEDS détient un peu plus de 80 M€ dans ses différentes participations directes ou indirectes avec **un encours de dette d'un peu plus de 27 M€**. Enfin, les aléas climatiques et les tempêtes à répétition nous rappellent que GÉRÉDIS, notre gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, **doit être en capacité de mobiliser ses ressources financières** en cas d'aléas climatiques pour réparer les réseaux. Mais en cas d'évènements climatiques exceptionnels, comme ce que la Bretagne a vécu récemment avec les tempêtes Ciaran et Domingos en novembre 2023, GÉRÉDIS doit pouvoir compter sur son Syndicat d'Energie et sur son niveau de trésorerie pour remettre en état les réseaux et sécuriser ainsi l'alimentation électrique du département des Deux-Sèvres. A titre d'information, l'actif constitué par le réseau de distribution d'électricité est d'un peu plus de 580 M€.

- ✘ *En lien avec les participations directes et indirectes du SIEDS dans ses entreprises et de la garantie nécessaire au maintien en conditions opérationnelles de notre réseau de distribution, le niveau de trésorerie du SIEDS d'un peu plus de 30 M€ est donc en cohérence avec les risques et enjeux des différentes activités du groupe SIEDS.*